

• (1220)

Cela pose en dilemme. De toute évidence, c'est un projet de loi omnibus qui porte sur l'emploi et l'immigration, la paix et la sécurité internationales, ainsi que l'économie. Il traite de l'exploitation des océans. Il touche à la Commission de réforme du droit, à ses travaux et au Conseil des sciences du Canada.

Procéder de la sorte à ce stade-ci, c'est-à-dire à l'étape de la deuxième lecture, pose un dilemme sérieux. Je ne vais pas répéter les références de mon collègue, puisque je ne crois pas que cela soit nécessaire. Je tiens cependant à vous rappeler le grand débat de 1982 sur la politique énergétique.

On a alors fait ressortir très clairement que si on ne fractionnait pas ce projet de loi omnibus et si on n'étudiait pas séparément chacun de ses éléments, cela créerait un précédent très important. Si on est d'avis que, dans le même projet de loi, on peut traiter de l'immigration, de l'emploi, des océans, des sciences, de l'économie et du reste, on s'approche dangereusement du jour où on présentera pour la session parlementaire, un seul projet de loi omnibus qui coiffera l'impôt, l'agriculture, les forêts et toute une gamme d'autres questions. Une fois ce projet de loi débattu, tout aura été dit.

Autrement dit, une session entière du Parlement pourrait alors durer quelques heures ou quelques jours, selon l'empressement du gouvernement à imposer la clôture.

Je vois le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre qui, je le sais, est un homme raisonnable, et je voudrais lui demander une chose. Je suis sûr qu'il participera à ce débat. Quand le gouvernement a fait part, dans le budget, de son intention de fermer ces organismes—et il a parfaitement le droit de le faire—, nous avons pensé qu'il avait tort et nous n'avons pas changé d'idée. Le gouvernement a pris certaines mesures, et nous avons continué à penser qu'il avait tort généralement parlant, mais il a le droit d'agir ainsi. Il a précisé qu'il allait dissoudre ces organismes gouvernementaux.

Nous n'avions jamais prévu qu'il serait aussi radical. Il a écourté le débat. C'est sur ce point que j'en appelle à mon ami d'en face, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, qui sait à quel point il importe que nous tenions à la Chambre un débat approfondi sur les questions dont nous sommes saisis, en utilisant tout le temps qui nous est normalement alloué. Nous savons que son collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, a l'intention de nous proposer de régler cette affaire en une journée ou deux.

### *Recours au Règlement*

Nous nous apprêtons à liquider des organismes d'une importance capitale. Je pense donc qu'avant d'en arriver là, le gouvernement doit au moins avoir le courage de parler ouvertement de la sagesse de sa décision de dissoudre le Conseil des sciences du Canada. Des scientifiques et d'autres personnes qui sont au courant de la conjoncture économique et qui savent ce qui nous attend d'ici à l'an 2000 nous disent le rôle extrêmement important que jouent les sciences et la politique scientifique dans le redressement de notre économie.

Est-ce bien le moment de dissoudre le Conseil des sciences du Canada? Est-ce le moment de supprimer le Conseil économique du Canada? Le gouvernement prétend que oui, mais je soupçonne l'opposition d'être unanimement contre cette idée. Cela suffit pour justifier que l'on tienne un débat approfondi, ouvert et complet sur le sujet.

Nous savons tous que cela n'arrivera pas. Si ce projet de loi omnibus est adopté tel quel, ce débat n'aura pas lieu. Il sera étouffé. Les gens n'auront jamais vraiment l'occasion de s'exprimer sur ces questions extrêmement importantes.

À l'instar de mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, je dirai que nous croyons nous aussi qu'il faut scinder le projet de loi C-63 afin de permettre la tenue d'un débat ouvert, approfondi et complet sur la dissolution de ces très importants organismes gouvernementaux, dissolution qui nous semble contraire à la politique que le gouvernement a suivie jusqu'à maintenant. Nous croyons qu'un débat ouvert là-dessus s'impose.

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations supplémentaires pour appuyer le rappel au Règlement de ceux qui m'ont précédé. Il est proposé, dans le budget, de fusionner le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Il ne convient absolument pas de discuter de cette question dans le cadre d'un projet de loi omnibus. La Commission des plaintes du public contre la GRC vient à peine d'être mise sur pied. Dans ma circonscription seulement, un petit groupe de personnes a déposé un grand nombre de plaintes. Et, la commission reçoit des plaintes de partout au Canada. Il y a l'affaire David Marshall, l'affaire Wilson Nepoose, l'affaire David Milgaard. Les exemples où le public doit avoir accès au système de plaintes sont légion. Par ailleurs, il doit y avoir un mécanisme pour qu'on puisse discuter des modifications de la Loi sur la GRC à la Chambre des communes.